



Plainte en diffamation pour propos injurieux

Par **jean61**, le **22/12/2007** à **17:17**

bonjour

j ai difuser des injures sur un blog a l encontre de mon chef de service j avoue que c est totalement maladroit de ma part ,celui ci menace de porter plainte pour diffamation s il navait pas d excuses je suis tout a fait disposé a les lui faire . j ai meme fait une lettre manuscrite dans l aquelle je reconnais que j ai deraper et que je lui presentais mes excuse en reconnaissant les fait,je voudrais savoir ce que je risque s il y a plainte et quel serait mon recours du fait de mes excuses
merci

Par **jeetendra**, le **23/12/2007** à **08:55**

bonjours, vous avez le droit de vous exprimer sur un blog, même sur votre entreprise ou sur l'employeur, cependant vous êtes tenu au secret professionnel, à une obligation de loyauté c'est à dire que vous ne devez pas dénigrer ou tenir des propos injurieux, diffamatoires.

Sinon vous tomber sous le coup de l'article 29, 30 et suivant de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse qui prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 12000 euros au maximum, apres en application du principe de l'individualisation des peines, c'est le juge qui decidera de votre cas en tenant compte des circonstances atténuantes bien entendu, bonne fête, cordialement

Par **jean61**, le **23/12/2007** à **12:03**

bonjour
merci pour vos informations
bonnes fetes a vous aussi